



## FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2010–2011

### Résident & Externe

**FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER : 10\$**  
**AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION :**  
**85,00 \$ \* 125,00\$ à compter du 1er mars**

### FRAIS SPÉCIAUX PAYABLES LORS DE LA RENTRÉE

<b>Services aux élèves</b>  Agenda - Assurances - Carte d'identité STCUQ Association des élèves «AGECSA»	<b>25,00 \$</b>
<b>APECSA</b>  Association des parents du Collège Saint-Alphonse « APECSA »	<b>15,00 \$</b> <b>par famille</b>
<b>Matériel didactique</b>  Notes de cours, documentation, bottin des élèves, guide éducatif, code de vie, cogito, système d'encadrement, bottin des élèves...	<b>120,00 \$</b>

**Total : 160,00 \$<sup>1</sup>**

<b>Fondation François-Plourde</b>  <i>1<sup>er</sup> Versement : 200,00 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 10</i> <i>2<sup>e</sup> Versement : 200,00\$ le 1<sup>er</sup> décembre 10</i>	<b>400,00 \$<sup>3</sup></b>
--	------------------------------

<sup>1</sup> Ces frais de 160,00 \$ doivent être payés en totalité au moment de la rentrée et ne sont pas remboursables.

<sup>3</sup> Frais de 400,00\$ payable en deux versements : 50% le 1<sup>er</sup> septembre 10 et 50% le 1<sup>er</sup> décembre 10.  
**(chèque libellé à la Fondation François-Plourde) Reçu d'impôt émis pour don de charité.**

## FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE PENSION

*Ces frais sont répartis en 5 versements*

Description	Résident	Externe
-------------	----------	---------

Frais de scolarité	2 130,00\$	2 130,00\$
Pension <sup>2</sup>	3 450,00\$	1 305,00\$
Par année	5 580,00\$	3 435,00\$
Par jour	31\$	19,08\$

### Prix par jour

**RÉSIDENT : 31 \$**

- Préparation physique de 15 minutes
- 4 cours de 75 minutes & jusqu'à 2 études surveillées
  - 2 périodes de récupération
  - 3 repas (2 choix de menu)
  - Activités midi - soir
- Encadrement et surveillance 24 heures sur 24 par des enseignants et des éducateurs
- Animation et loisirs avec les enseignants et éducateurs
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
  - Suivi personnalisé par un tuteur
  - Suivi de groupe par un titulaire

<sup>2</sup> Lorsque plus d'un enfant de la même famille, frère ou sœur, fréquentent simultanément le Collège, les frais de pension (pensionnaire ou externe) pour le premier enfant sont payables en entier. Par contre, à partir du deuxième enfant, les frais de pension (pensionnaire ou externe) sont réduits de 25 %. Cette clause est en vigueur pour l'année 2010-2011 exception faite pour les élèves qui fréquentaient déjà le collège en 2007-2008, pour ceux-ci, l'ancienne clause du rabais de 50% demeure.

<b>EXTERNE : 19,08 \$</b>
---------------------------

- Préparation physique de 15 minutes
  - 4 cours de 75 minutes
  - 2 périodes de récupération
  - 1 dîner (2 choix de menu)
    - Activités midi
- Encadrement et surveillance par des enseignants et des éducateurs
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
  - Suivi personnalisé par un tuteur
  - Suivi de groupe par un titulaire

### Tableau des versements (1<sup>er</sup> enfant)

Date	Résident	Externe
1 <sup>er</sup> septembre 2010	1116.00 \$	687.00 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2010	1116.00 \$	687.00 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2011	1116.00 \$	687.00 \$
1 <sup>er</sup> mars 2011	1116.00 \$	687.00 \$
1 <sup>er</sup> mai 2011	1116.00 \$	687.00 \$

### Tableau des versements (2<sup>e</sup> enfant)

*Rabais 25% sur les frais de pension*

Date	Résident	Externe
1 <sup>er</sup> septembre 2010	943.50 \$	622.00 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2010	943.50 \$	622.00 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2011	943.50 \$	622.00 \$
1 <sup>er</sup> mars 2011	943.50 \$	622.00 \$
1 <sup>er</sup> mai 2011	943.50 \$	622.00 \$

## Manuels scolaires / Cahiers d'activités / Livre de lecture

En début d'année, un versement est requis pour défrayer le coût de l'achat des cahiers d'activités et des livres de lectures que l'élève aura besoin dans le cadre de son apprentissage. Le coût est variable selon le niveau académique.

## Mesure d'appui

Selon l'étude du dossier de votre enfant, il se peut que celui-ci soit ciblé pour avoir de l'appui additionnel. À ce moment, ce service devient obligatoire. Nous offrons trois niveaux d'appui. Les paiements mensuels peuvent se faire indépendant ou bien en ajout aux frais de scolarité et pension de base.

### APPUI ADDITIONNEL DE NIVEAU I

Coût de 100\$ / mois

- 1 heure d'orthopédagogie par semaine
- Cours d'appoint
- Étude spécifique
- Étude en sous-groupe avec l'orthopédagogue à l'occasion
- Élaboration ou modification d'un plan d'intervention en début d'année
- Soutien par les Pairs Aidant
- Possibilité d'aménagement de l'horaire

### APPUI ADDITIONNEL DE NIVEAU II

Coût de 60\$ / mois

- 1 heure d'orthopédagogie au deux semaines
- Cours d'appoint
- Suivi particulier à l'étude
- Élaboration d'un plan d'intervention en début d'année
- Soutien par les Pairs Aidant
- Possibilité d'aménagement de l'horaire

### APPUI ADDITIONNEL DE NIVEAU III

Coût de 40\$ / mois

- 1 heure d'orthopédagogie par mois
- Cours d'appoint
- Suivi particulier à l'étude au besoin
- Élaboration d'un plan d'intervention au besoin
- Soutien par les Pairs Aidant

## Modalités financières

1. Tous les paiements, mise à part ceux de la Fondation François-Plourde, doivent être effectués par chèque libellé au nom du « *Collège Saint-Alphonse* ». N'oubliez pas d'indiquer le nom de l'élève sur les chèques. Tous les chèques sans provisions (NSF) qui seront faits au nom du Collège Saint-Alphonse entraîneront des frais 25,00 \$ payables au Collège.
2. Le paiement des frais de scolarité et de pension s'effectue en cinq (5) ou dix (10) versements égaux par chèques postdatés remis en début d'année scolaire datés du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

## Départ

**LORSQU'UN ÉLÈVE QUITTE VOLONTAIREMENT OU EST EXPULSÉ DU COLLÈGE, LE MOIS COMMENCÉ (SCOLARITÉ ET PENSION) EST DÛ EN ENTIER ET LES FRAIS PAYABLES LORS DE LA RENTRÉE NE SONT PAS REMBOURSABLES.**

*Pour renseignements, communiquer avec Madame Sonia Lefrançois, au (418) 823-2759 poste 221*